



2024

# MEMO **Déchets**

**Votre guide** des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Val-de-Charmey**

s a i d e f

# Informations **générales**



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## La gestion d'une déchèterie au niveau communal

**Nous attendons que chacun et chacune fasse un effort pour garder les coûts dans une proportion raisonnable.**

Nous espérons que ce guide, élaboré avec le soutien logistique de la SAIDEF que nous remercions, puisse vous aider au quotidien dans cette tâche.

Nous vous en remercions par avance.  
Le Conseil communal

## Infos générales

### Déchèterie (voir plan)

#### Cerniat

Horaires d'ouverture : **été et hiver**  
mardi 17h00 - 18h00  
Samedi (1er et 3ème de chaque mois) 10h00 - 12h00

#### Charmey

Horaires d'ouverture: **été**  
Mardi 16h00 - 19h00  
Jeudi 16h00 - 19h00  
Samedi 10h00 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Horaires d'ouverture: **hiver**

mardi 16h00 - 18h00  
jeudi 16h00 - 18h00  
samedi 10h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00

**ATTENTION - les horaires suivants sont réservés aux entreprises à la déchèterie de Charmey**

Horaires **été**  
Lundi **Fermé**  
Mercredi 15h30 - 17h00  
Vendredi 15h30 - 17h00

Horaires **hiver**  
Mercredi 15h30 - 17h00  
Vendredi 15h30 - 17h00

**L'horaire de la déchèterie est adaptée en fonction du changement d'horaire saisonnier.**

## Déchets non répertoriés

Pour tout ce qui n'est pas répertorié dans ce dépliant, veuillez-vous adresser au personnel de la déchèterie.  
Tarif d'élimination à demander à ce même personnel.

## Contact et infos

Commune Val-de-Charmey  
Rue du Centre 24  
1637 Charmey  
026 927 57 57

### Responsable de la déchèterie

Willy Sottas  
079 250 86 76  
commune@val-de-charmey.ch

### Déchèteries communales

Aide et conseils sur place lors des heures d'ouverture

**Merci de respecter le travail qui leur est confié par le Conseil communal afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets**

### Entreposage des sacs de couleur officiels

Il est déconseillé de déposer les sacs à côté des containers ou à l'extérieur, la veille du ramassage afin d'éviter qu'ils soient éventrés par des animaux.

### Déchets hors zone communale

Tous les déchets ne provenant pas de Val-de-Charmey ne peuvent être amenés à la déchèterie

### Macaron de déchèterie

Il est impératif de l'avoir sur soi lors de votre passage à la déchèterie. Le macaron est obligatoire. Des contrôles seront réalisés régulièrement. En cas de perte, un nouveau macaron donnant accès à la déchèterie peut être demandé au secrétariat communal contre un émoulement de CHF 5.00.

## Déchets inertes spéciaux

**Isolation / laine de verre ou de pierre** dans des Big-Bag. Idem pour les **Eternits avec amiante** et les **plaques anti-feu** (Fermacel)

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**

# Calendrier

## Val-de-Charmey

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1		
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4	1			4	2	
V 5	2	1		5	3	
S 6	3	2		6	4	1
D 7	4	3		7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10	7	6		10	8	5
J 11	8	7		11	9	6
V 12	9	8		12	10	7
S 13	10	9		13	11	8
D 14	11	10		14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17	14	13		17	15	12
J 18	15	14		18	16	13
V 19	16	15		19	17	14
S 20	17	16		20	18	15
D 21	18	17		21	19	16
L 22		19	18	22	20	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24	21	20		24	22	19
J 25	22	21		25	23	20
V 26	23	22		26	24	21
S 27	24	23		27	25	22
D 28	25	24		28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31	28	27			29	26
J	29	28			30	27
V		29	Vendredi Saint		31	28
S		30				29
D		31				30
L						
M						

# Calendrier

## Val-de-Charmey

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale		3		
V 5		2		4	1 Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8 Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Saint-Etienne
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31

# Comment bien trier ?



## Ordures ménagères

tout déchet ménager qui entre dans un sac poubelle de 17, 35 ou 60 litres s'élimine dans des sacs officiels de couleur jaune, **y.c. masques et mouchoirs.**



## Médicaments

A rapporter **exclusivement** à votre pharmacie qui procédera à leur élimination.



## Huiles minérales et végétales

A vider dans les conteneurs ad hoc en veillant à bien séparer les huiles végétales (de cuisine) et minérales (de graissage). Si besoin, demandez des précisions aux surveillants de la déchèterie.



## Flacons en plastique avec bouchon

Tout ce qui n'est pas bouteilles PET boissons (bouteilles de vinaigre, d'huile et surtout de lessive) doit s'éliminer dans les sacs à poubelle officiels, cas échéant dans les commerces.



## Sages

**uniquement de couleur blanc et propre** dans l'emplacement prévu à cet effet.



## Déchets compostables ménagers

A composter de préférence au jardin (épluchures de fruits et légumes, fleurs, etc.). Une benne est à votre disposition pour vos déchets organiques.



## Litière de chat

A éliminer avec les déchets ménagers (sacs à poubelle officiels)



## PET

Rapportez de préférences les bouteilles PET dans les commerces qui les vendent. Les bouteilles doivent être écrasées avant de les déposer dans les grands sacs bleus à la déchèterie.



## Appareils électriques et électroniques

A ramener **en priorité** aux commerces spécialisés ou les éliminer en les déposant sur les palettes cadre.



## Tubes lumineux (néon) / LED

A ramener **de préférence** dans les commerces spécialisés. On peut aussi les déposer sur la palette prévue à cet effet.



## Bois

A éliminer dans la benne destinée au dépôt de bois. Les meubles ou grandes pièces doivent être démontés. Tout autre matériel doit être séparé du bois et trié. Aucun bois de démolition n'est accepté à la déchèterie - longueur max 2 m.



## Aluminium et boîtes de conserve

A éliminer dans la benne destinée au dépôt de l'aluminium et fer blanc (boîtes débarrassées de leur papier et rincées et les cannettes en alu écrasées).



## Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans la benne destinée au dépôt de la ferraille. Longueur maximum 2 m.



## Véhicules payants

Les objets suivants sont soumis à émolument à la déchèterie: CHF 10.00/ batterie  
CHF 5.00/pneu sans jante  
CHF 15.00/pneu avec jante



## Textiles et chaussures

**Propres uniquement.** A déposer emballés dans des sacs fermés dans le container ad hoc. Les souliers sont à attacher et à emballer par paire.



## Capsules de café

Les capsules de café sont à déposer dans le container prévu à la déchèterie



## Déchets inertes (petites quantités)

**Articles isolés:** à éliminer dans la benne des déchets inertes (porcelaine, poterie, pot de fleurs, etc.). **Démolition ou gros objets:** à éliminer par une entreprise spécialisée.



## Piles et accumulateurs

A ramener **de préférence** dans les commerces qui les vendent ou les remettre aux surveillants de la déchèterie. **Aucune pile ne doit trouver place dans un sac poubelle!**



## Déchets spéciaux des ménages

**Obligation de vous adresser aux surveillants** de la déchèterie qui vous indiqueront l'emplacement ou la manière de les éliminer.



## Verre

Le verre de toutes les couleurs, débarrassé de leur capsule, bouchon, couvercle ou autre élément, est à éliminer dans la benne destinée au dépôt du verre.



## Peintures

Les peintures, solvants ou déchets toxiques sont à rapporter dans les commerces spécialisés qui les vendent. A déposer dans la palette des déchets spéciaux. Les surveillants de la déchèterie peuvent vous renseigner.



## Déchets de jardin

Le gazon est à déposer dans la benne qui se trouve à la déchèterie.



## Déchets encombrants combustibles

**La benne des déchets encombrants n'est pas un fourre-tout!** Tout déchet combustible non spécifique qui trouve place dans un sac poubelle entre 17, 35 et 60 litres est à éliminer dans un sac à poubelle.



## Verre plat

A éliminer dans la benne des déchets inertes.



## Déchets de chantier

Ce type de déchets **n'est pas repris**. Il est à éliminer par une entreprise spécialisée à vos frais. Seuls les déchets de chantier de petites quantités, soit 1 m3, sont admis à la déchèterie.



## Berlingots / Briques à boissons

Ces emballages sont des déchets composites et ne peuvent pas être recyclés. A déposer dans les sacs poubelle officiels.



## Cartouches d'encre pour imprimantes

A ramener aux commerces spécialisés ou à éliminer dans les filières selon les informations figurant sur les emballages ou les déposer à la déchèterie en vous renseignant auprès d'un surveillant.



## Papier et carton

A éliminer dans la benne du papier. **Les cartons doivent être pliés** au préalable et débarrassés d'éventuelles parties en plastique. **Les paquets de papiers et cartons doivent être solidement attachés**



## Dépouilles d'animaux

**Les animaux domestiques morts** < 250 kg : à transporter dans récipients/ remorques étanches, cadavres à recouvrir d'une bâche. Ils sont à ramener en Fulet à Broc durant les heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 09h00 - 11h00.

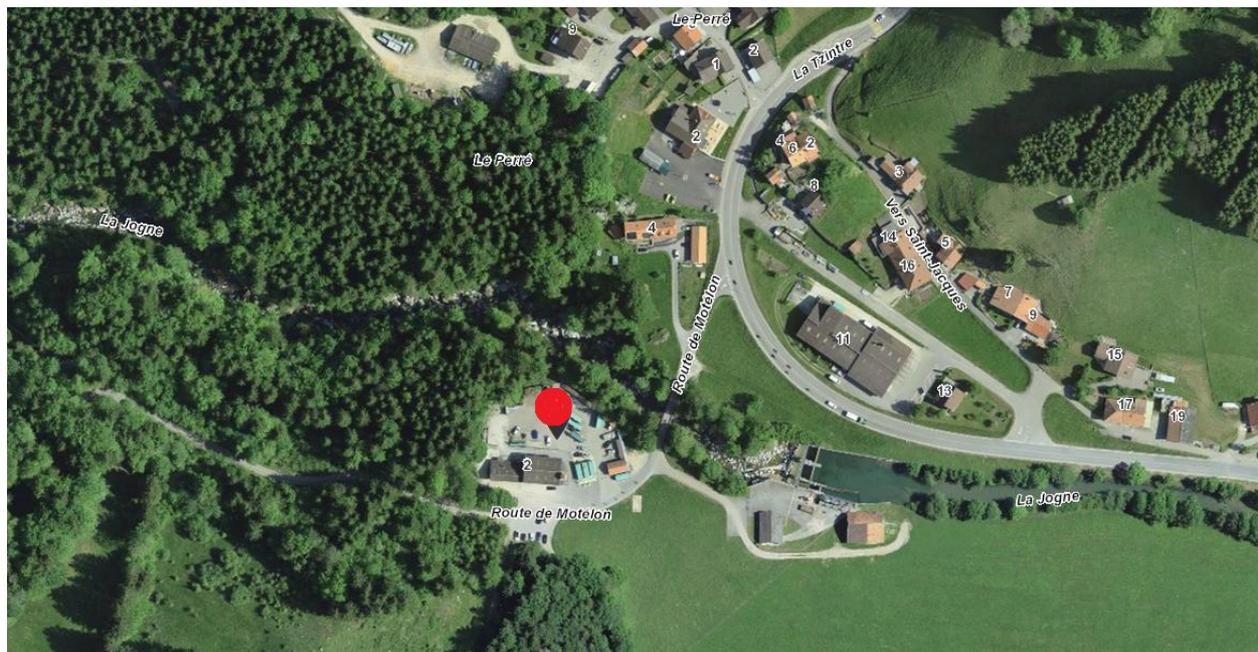


## Couche-culotte

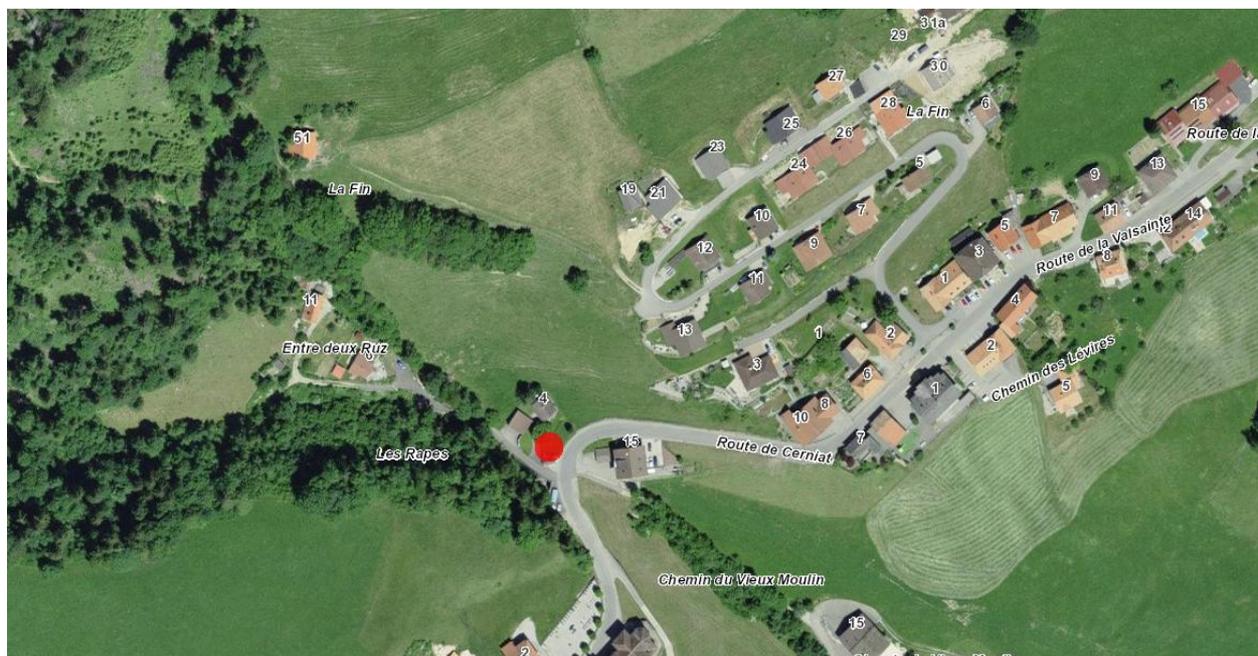
A éliminer dans des sacs officiels de couleur jaune. Il en va de même pour **les masques et mouchoirs**



## Déchèterie de Charmey - Route de Motélon 2



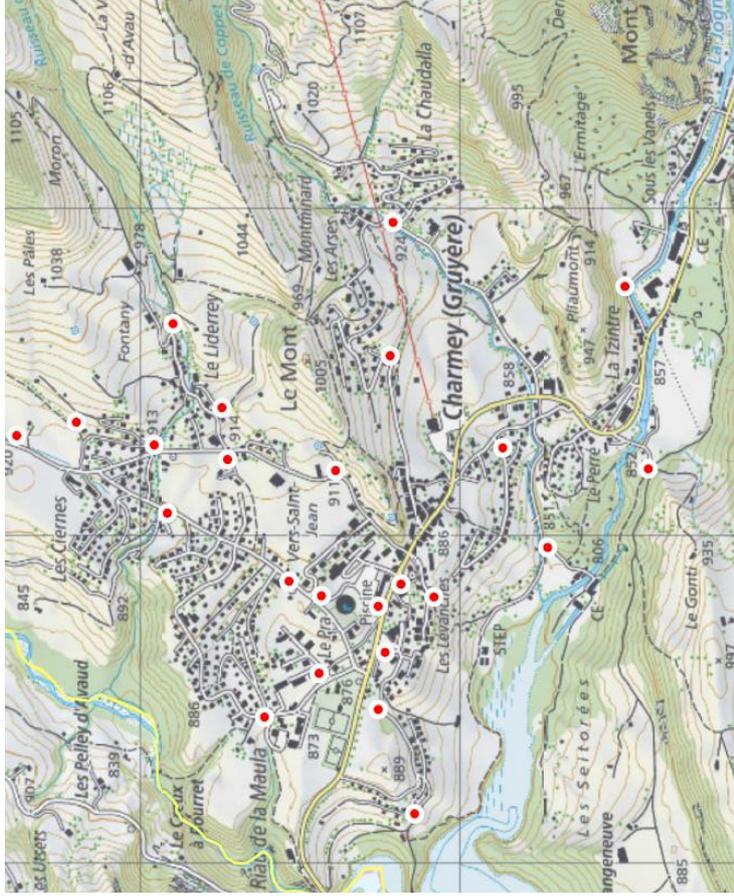
## Déchèterie de Cerniat - Entre deux Ruz 2





# Emplacements des Robidog

Charmey



Cerniat

